

Etaient présents :

Mmes, MM. POULIQUEN Guillaume (AGNAC) - ROSO Emilien (ALLEMANS DU DROPT) - BAURY Daniel (ARMILLAC) - CONSTANTIN Jean-Marie (BOURGOUGNAGUE) - RAPHALEN Jean-Claude (CAMBES) - CORBEL Marie (LACHAPELLE) - GUERN Mickaël (LAPERCHE) - GARDEAU Jean-Luc - SAURON Cyrille (LA SAUVETAT DU DROPT) - BARJOU Jean-Pierre - TRILLES Jean-Paul (LAUZUN) - RIEMENSBERGER Jacques - MARBOUTIN Jean - (LAVERGNE) - VACQUE Jean-Noël *avec pouvoir de Guylaine BISSON* - RICHARD Cécile - MENEGHELLO Gianni - GALLO Nora - SAUVE Luc - SAINT BAUZEL Christelle - TRIQUET SABATE Christophe - TAFTI Samira - COTTIER Jérôme - ETIENNE Claude *avec pouvoir de BOULAY Jean-François* (MIRAMONT DE GUYENNE) - LENZI Jean-Marie (MONTIGNAC DE LAUZUN) - VERGNE Christophe (MONTIGNAC TOUPINERIE) - EON Claudine (MOUSTIER) - PICCOLO Christel (PEYRIERES) - PENOT Christian (PUYSSERAMPION) - TRELLU Eric - FARBOS Jean-Marie (ROUMAGNE) - NAVARRO Bernard (SAINT - COLOMB DE LAUZUN) - DALTO Pascale *avec pouvoir de BONADONA Marie-José* - BELLOT Laurent - (SAINT - PARDOUX ISAAC) - CALLEWAERT Annick (SEGALAS).

Absents excusés : BOULAY Jean-François - BISSON Guylaine (MIRAMONT DE GUYENNE) - BONADONA Marie-José -

Absent : GIACUZZO Guy (SAINT - PARDOUX ISAAC).

Personnes invitées présentes : Monsieur ASTOLFI Vincent - Mmes MRENAS, CASSOL, correspondantes de presse, Mme THOMASSIN MURACCIOLE, secrétaire général CCPL.

A été nommé secrétaire de séance : Monsieur Jean-Pierre BARJOU.

Monsieur ROSO ouvre la séance en remerciant M. le maire de Lauzun pour le prêt de la salle des sports qui permet le respect des gestes barrières et la distanciation.

**Il propose au conseil communautaire d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :**

- Nouvelle demande DETR pour terrain synthétique et nouveau plan de financement
- Convention avec la Chambre d'Agriculture pour 2021 - 1500 €
- Autorisation de signature au Président des conventions VALORIZON-associations caritatives - CCPL pour espace réemploi (collecte d'objets) déchetterie
- Autorisation signature du Président à ECORESEAU (recyclage matériel médical à la déchetterie).

Le Conseil Communautaire accepte ces adjonctions à l'unanimité.

- 1- **Examen et vote PV et CR conseil communautaire du 28 octobre 2020 à MIRAMONT DE GUYENNE.**  
Pas d'observation. Documents votés à l'unanimité.
- 2- **Situation sanitaire - Continuité des services et de la gouvernance.**

Un agent a contracté le COVID 19 avant sa retraite, à intervenir le 31/12/2020. Il a été remplacé temporairement. Le recrutement de deux agents sont en cours pour assumer les fonctions RH/délibérations et comptabilité/marchés pour assurer un remplacement définitif. Les réunions des commissions et bureaux se sont tenues en visioconférences et celle du Conseil Communautaire en présentiel à LAUZUN.

Plan d'aides pour les entreprises.

Faute de moyens pour allouer des aides directes, la CCPL a organisé des aides indirectes par des actions de communication sur le site internet (en charge d'Elodie PRIVAT) :

« ça part en drive » et « emporte ton resto » + tracts et articles avec liens sur les organismes concernés pour les aides financières.

### 3- ENVIRONNEMENT

-Facturation des professionnels pour l'accès en déchetterie : voir délibération.

- Autorisation signature au Président convention fusion des études tarification incitative et biodéchets - 466.26 € : voir délibération.

-Participation CCPL appel à projet TRIBIO : voir délibération

Débat sur l'utilité de l'achat d'un broyeur (25 à 28 000 €) pour obtenir de la matière brune de qualité pour les composteurs collectifs. Monsieur RIEMENSBERGER qui fait broyer pour environ 600 €, les déchets verts communaux par une entreprise privée se dit satisfait. En effet, le broyat est cédé ensuite à l'entreprise d'entretien des espaces verts MOURS.

D'autres élus demandent que les communes soient consultées sur ce sujet. Monsieur ROSO souligne l'importance du développement du compostage collectif pour les habitants des zones agglomérées, qui ne disposent pas de jardin.

Madame EON souligne les coûts de fonctionnement qui seront générés par le compostage collectif (avec le recrutement d'un animateur). Elle rappelle qu'il faut d'abord éduquer les citoyens et obtenir l'extension des consignes de tri. Monsieur BAJOU indique que nous sommes dépendants de la création du centre de tri par VALORIZON.

Monsieur ROSO rappelle l'augmentation du coût de la TGAP (25 € la tonne en 2021 et 65 € la tonne en 2025) et l'urgente nécessité de diminuer drastiquement les tonnages d'OM pour maîtriser l'augmentation des coûts de traitement des OM.

Monsieur BARJOU rappelle l'obligation de réduire de 50 % les tonnages collectés d'ici à 2025.

Discussion sur la CC Bastides en Haut Agenais Périgord qui a fait le choix de la collecte des déchets en PAV comme la Dordogne (Syndicat départemental de collecte et de traitement des déchets : SMD3).

Monsieur POULIQUEN constate que la collecte en PAV fait baisser les tonnages collectés. Il s'interroge sur l'efficacité de la collecte en porte-à-porte dans ce domaine.

Monsieur LENZI demande de clarifier les coûts de la collecte en porte-à-porte.

Il est souligné qu'une tarification incitative par redevance doit couvrir l'intégralité des coûts de collecte et traitement des déchets. Aujourd'hui, la TEOM collectée ne couvre que 80% du coût global du service.

Monsieur BARJOU ajoute que sera étudiée le coût d'une prestation réalisée par le privé (délégation de service public) et un comparatif avec le coût de ces services en régie.

Monsieur ROSO rappelle que le financement par tarification incitative sera effectué avec une collecte des déchets en C 0.5 (une fois tous les 15 jours).

Monsieur MARBOUTIN souligne qu'en agriculture biologique tous les biodéchets sont utilisables, même les déchets carnés. Monsieur ROSO souhaiterait qu'avec la Chambre d'Agriculture des exemples d'utilisation des biodéchets en agriculture soient donnés.

Monsieur BARJOU souligne que les circuits courts y compris en matière de traitement des déchets sont les plus vertueux.

-Autorisation de signature au Président convention OCAD3E / 2021 : voir délibération

-Choix entre TEOM ou REOM incitative pour financer le service : voir délibération.

Débat :

Explications des différences entre TEOMi et REOM (un dossier complet a été remis aux conseillers communautaires) et inquiétude sur les impayés

#### 4- Participation au financement du dispositif anti-grêle 2021 / 5 000 € : voir délibération

#### 5- ECONOMIE

a. Convention 2021 avec OTPL : 160 000 € : voir délibération

La CCPL et l'OTPL travailleront en 2021 sur une évolution de la convention afin de construire des partenariats élargis au domaine économique. Il est rappelé que l'OTPL est une association qui œuvre d'abord pour ses adhérents mais que la compétence tourisme est une compétence communautaire obligatoire et qui concerne le développement économique.

L'OTPL exerce une mission de service public qui a un coût de 160 000 € pour la CCPL mais qui génère des retombées touristiques évaluées à plus de 8 millions d'€. C'est donc un outil de développement économique qu'il faut faire évoluer.

b. Renouvellement des conventions avec la CCI, la CMA et Initiative Garonne pour 2021 : voir délibérations

Un excellent travail est mené par ces partenaires notamment pour les projets OCMACS, les installations ou cessions ou encore la formation des chefs d'entreprises. Le taux de pérennité des entreprises à 3 ans est de 97 % pour les entreprises suivies par Initiative Garonne

c. Nouvelle convention avec Chambre d'Agriculture pour 2021 : voir délibération

Ce nouveau partenariat est très attendu par les agriculteurs en matière d'information sur des thématiques actuelles

d. Subventions aux agriculteurs : voir délibérations

#### 6- Centre de loisirs : convention avec Amicale Laïque 2021 : 100 000 € : voir délibération

Association très dynamique et soutien statutaire de la CCPL. Il faudrait étoffer la convention en 2021. Idée de développer le travail dans les domaines de l'enfance et de la jeunesse et construire un projet éducatif local avec la CAF. Vaste sujet à discuter durant le séminaire des élus. Quels projets pour quelles actions et quel budget ?

#### 7- HABITAT - URBANISME

a. Annulation délibération 65-2020 et nouvelle demande DETR / travaux accessibilité des bâtiments et équipements communautaires : voir délibération

b. Effacement dette logement ARMILLAC : 14 107.55 € : voir délibération (pas de recours pour la CCPL) ; Les actions menées par M. GARDEAU et le service Habitat son nombreuses (menées avec un huissier de justice) pour éviter les impayés à venir et apurer la dette des locataires en cours

c. Conventions urbanisme : voir délibération

Témoignage de M. GARDEAU sur une faute commise par le service instructeur de la CCPL sur sa commune. Toutefois, c'est la commune qui est responsable de l'erreur commise et le préjudice créé présente un coût de 23 000 € + 3 000 € de frais de justice.

Le service instructeur communautaire fonctionne bien, mais une faute commise engendre bien la seule responsabilité de maire et pas celle de la CCPL.

Il est rappelé que ce service n'est pas facturé aux communes concernées.

d. Choix des entreprises après consultation, pour entretien chaudières murales logements sociaux, nettoyage des espaces communes à la maison de santé : voir délibérations

#### 8- Bilan financier et DM : voir compte-rendu de la commission remis aux conseillers communautaires et délibération

#### 9- Financement des intervenants sociaux : voir délibération.

Ce service est utile et nécessaire, mais il est de compétence départementale (social) et d'Etat (sécurité). La CCPL a donc décidé de collecter les participations des communes pour les reverser à l'employeur des intervenants sociaux. Elle n'a pas souhaité financer directement car cela n'est pas une compétence communautaire ; elle signifie à l'Etat une position de principe pour lui demander d'arrêter de se désengager (faire payer toujours plus les EPCI et les communes) et cesser de diluer les compétences.

10- **Choix fournisseur électricité après consultation** : voir délibération

11- **Terrain synthétique** : voir délibération

12- **Conventions avec associations caritatives - VALORIZON - CCPL** : voir délibération

13- **Convention avec ECORESEAU -VALORIZON-CCPL** : voir délibération

14- **Voirie**

15- **Achats de matériels et véhicule suite au vol, en cours et locaux.**

16- **Décision de doter la voirie d'un système d'alarme et / ou de télésurveillance.** Demander plusieurs devis.

17- **Mobilité** : Monsieur GARDEAU souhaite que les membres de la commission Habitat puissent suivre les visioconférences sur le sujet.

18- **Livraison des bacs aux communes pour le porte-à-porte** : un mail sera adressé aux communes par le service environnement pour définir les modalités de livraison des bacs et d'enregistrement à la CCPL.

*La séance est levée à 22 h 50*